

BULLETIN AUTOMNAL

NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG

n°002



*M. Joseph
SCHWENGLER
a fêté ses 95 ans
le lundi 29 juin
2020*



*M. Albert HEINTZ a fêté ses 85 ans
le mardi 7 juillet 2020*



*M. Joaquim
ESTÈVES DE SA
a fêté ses 85 ans
le samedi 18 juillet 2020*

OUVERTURE de la Mairie :

Lundi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h00 / Mercredi de 14h00 à 18h00 / Jeudi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

Tél : 03 88 94 81 11 - messagerie : contact@neewiller.fr - site : www.neewiller.fr

Permanence de Mme le Maire : jeudi de 10h à 11h et de 16h à 17h et les adjoints : 1er adjoint : M. Clauss mercredi sur RDV et 2ème adjoint : M. Oesterlé jeudi sur RDV

Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2020 de la commune, qui se présente comme suit avec les restes à réaliser :

Dépenses de fonctionnement : 459 507,10 €

Recettes de fonctionnement : 459 507,10 €

Dépenses d'investissement : 141 998,06 €

Recettes d'investissement : 141 998,06 €

Adopté à l'unanimité

Création d'un poste d'ATSEM

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, la création d'un emploi d'ATSEM à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à assister le professeur des écoles durant les heures de classe des enfants de maternelle et l'accompagnement du transport scolaire dans le cadre du regroupement scolaire Neewiller/Scheibenhard.

La durée hebdomadaire de service est liée à 16/35ème hors vacances scolaires

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 353 indice majoré 329. Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. (12 mois pendant une même période de 18 mois)

Adopté à l'unanimité

Dépenses au compte 6232 fête et cérémonie

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales, Après avoir consulté Monsieur le trésorier principal, Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos);
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Madame le maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Frais de déplacement des agents

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide le remboursement des frais de déplacements temporaires, de repas et d'hébergement des agents.

Cette indemnisation des frais de déplacement repose sur l'attribution d'une allocation spécifique destinée à couvrir les frais journaliers engagés par les agents pour leurs repas et leur hébergement, ainsi que les frais de transport, lorsque l'agent se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale à l'occasion d'une mission, d'une tournée ou d'une formation.

Adopté à l'unanimité.

Le maire peut autoriser :

- les agents à utiliser leur véhicule terrestre à moteur quand l'intérêt du service le justifie ;
- le remboursement des frais d'utilisation de parcs de stationnement et de péages d'autoroute ou d'utilisation d'un taxi, d'un véhicule de location ou d'un véhicule personnel autre qu'un véhicule à moteur, sur présentation des pièces justificatives au seul ordonnateur, quand l'intérêt du service le justifie.

Adopté à l'unanimité.

Délégués du regroupement pédagogique

Dans le cadre de l'organisation du regroupement pédagogique Néewiller/Scheibenhard, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne deux délégués à la commission du regroupement pédagogique :

Monique LICHTBLAU

Vincent CLAUSS

Droit de préemption urbain

Le maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner ou déclaration d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de la commune de la parcelle 146 section 1 38 rue de la Haute-Vienne à NEEWILLER.

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption sur la parcelle 146 section 1

Mme LICHTBLAU ne participe pas au vote

Adopté par 14 voix pour.

Garde-corps au presbytère

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 15 voix pour, de réaliser un garde-corps à la sortie du logement plein pied, du presbytère.

Désignation d'un électeur et d'un suppléant pour voter au collège des communes de l'ATIP

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne un électeur et un suppléant pour voter au collège des communes de l'ATIP

Titulaire : Vincent CLAUSS

Suppléant : Monique LICHTBLAU

Aménagement d'une aire de jeux

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser une aire de jeux à côté du multisport, pour un montant estimé à 50 000 € TTC et autorise le maire à négocier avec les fournisseurs et à solliciter les subventions.

Les crédits sont prévus au budget primitif

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/09/2020

Droit de préemption urbain

Le maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner ou déclaration d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de la commune de la parcelle 32 section 1, 6 rue de la Haute-Vienne à NEEWILLER.

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption sur la parcelle 32 section 1

Adopté par 15 voix pour.

Rapport annuel 2019 du Syndicat des Eaux de Lauterbourg

Le maire présente le rapport annuel 2019 du Syndicat des Eaux de Lauterbourg et environs sur le prix et la qualité de l'eau.

Commission de contrôle des listes électorales

Le maire informe le conseil que M. le Sous-préfet préconise la nomination d'un membre du conseil municipal suppléant pour participer à la commission de contrôle des listes électorales.

Ce conseiller municipal est désigné parmi les membres du conseil municipal, dans l'ordre du tableau du conseil municipal, prêts à participer aux travaux de la commission.

M. ULLRICH Frédéric accepte cette fonction et est désigné comme membre suppléant de la commission de contrôle des listes électorales.

Location de logement du rez-de-chaussée, au presbytère

Le Maire informe le conseil municipal du décès de Mme LUDWIG Nicole en date du 13 août 2020.

Constate la fin du bail de la défunte Mme LUDWIG Nicole pour le logement du presbytère. Un décompte de charges sera adressé aux héritiers après l'état des lieux et la remise des clés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de remettre le logement en location après remise en état et autorise le maire à signer le bail. Le loyer mensuel est fixé à 450 € et les avances sur charges mensuelles à 100 €

Travaux Eglise

Le maire présente au conseil municipal, le projet de travaux de rénovation de l'église.

Le conseil municipal autorise le maire à négocier et à signer les documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux et l'autorise à demander les subventions.

Les crédits seront inscrits au budget communal.

Travaux Salle Polyvalente – économie d'énergies

Le maire présente au conseil municipal, le projet de travaux d'économies d'énergies de la salle polyvalente de Néewiller,

Le conseil municipal autorise le maire à négocier et à signer les documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux et l'autorise à demander les subventions.

Les crédits seront inscrits au budget communal.

Les personnes qui ne souhaitent pas figurer dans les rubriques anniversaires ou état civil sont priées d'en informer le secrétariat de la mairie

HEUREUX ANNIVERSAIRE

OCTOBRE

Mme Marie-Thérèse MEYER 73 ans le 05/10

Mme Marie-Antoinette MULLER 72 ans le 09/10

M. Jean-Marie MEYER 72 ans le 10/10

M. Laurent MULLER 73 ans le 10/10

Mme Alice ZERR 86 ans le 13/10

Mme Catherine ZERR 74 ans le 25/10

M. Bernard MASTIO 83 ans le 29/10 (Maison de retraite Lauterbourg)

Mme Monique ROTH 71 ans le 29/10

NOVEMBRE

Mme Marie-Thérèse HEINTZ 81 ans le 06/11

Mme Joséphine ZERR 79 ans le 19/11

M. Erik VON WITZLEBEN 84 ans le 21/11

DECEMBRE

Mme Marie-Madeleine FRITZ 84 ans le 04/12

M. Norbert WOLFF 71 ans le 04/12

Mme Anne-Marie KLEIN 79 ans le 04/12

Mme Marie-Rose MASTIO 72 ans le 11/12

Mme Monique ZERR 72 ans le 14/12 (Maison de retraite Wissembourg)

M. Raymond EICHELDINGER 82 ans le 16/12

Mme Solange HEINTZELMANN 79 ans le 17/12

DECES

Mme Anne-Marie FRITZ est décédée le 31 juillet 2020

à l'âge de 97 ans à Lauterbourg

Mme Nicole LUDWIG née BIEBLER est décédée le 13 août 2020

à l'âge de 83 ans à Wissembourg

Mme LETTRY épouse MASTIO Marie Claudé est décédée le 7 septembre 2020

à l'âge de 71 ans à Néewiller/L

Mme MULLER Christiane est décédée le 25 septembre 2020

à l'âge de 71 ans à Haguenau

Sincères condoléances aux familles

ANNULATION D'ÉVÉNEMENTS

L'armistice du 11 novembre :

Vu les circonstances actuelles liées à la crise sanitaire, le dépôt de gerbe devant le monument aux morts du 11 novembre se fera sans la présence du public et sans vin d'honneur.

Fête des aînés :

Il en sera de même pour la fête des aînés, après en avoir discuté avec toute l'équipe du conseil municipal, nous avons pris la décision pour le bien de tous de l'annuler.

CALENDRIER 2021

Les Sapeurs Pompiers passeront le samedi 14 novembre 2020 à partir de 13h30

pour vous proposer les calendriers 2021

Merci d'avance pour votre accueil et votre générosité



HARAS DE LA NEE

Chasse aux renards avec meute de chien Samedi 7 novembre 2020

Chasse aux renards « enfants » Dimanche 8 novembre 2020



Marché annuel

Mardi 13 octobre 2020

À Lauterbourg

PILES USAGÉES

Vous pouvez déposer vos piles usagées au secrétariat de la mairie.

Il y a un carton réservé à cet effet à l'entrée.



L'association de chasse de Néewiller/L

organise des battues de chasse sur le ban de Néewiller/L :

- le 25 octobre 2020
- et le 29 novembre 2020



Permanence d'information et de conseil sur l'adaptation du domicile, tenue par le CEP-CICAT

Tous les 1er et 3ème mardis du mois de 9h à 11h, dans les locaux du Centre médico-social de Wissembourg (cours de la Commanderie - 2, rue de l'ordre teutonique 67160 Wissembourg) Permanence pour les personnes âgées ou en situation de handicap pour adapter leur logement du fait de la perte d'autonomie. Vous pourrez ainsi bénéficier d'informations, de conseils et d'accompagnement, notamment pour les demandes de subventions à l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

ALSACE  CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Bas-Rhin

MARCHE NOCTURNE

SAMEDI 9 JANVIER 2021

La marche nocturne sera probablement maintenue, aux horaires habituels, départs entre 17 h et 18 h30, néanmoins la partie conviviale dans la salle polyvalente sera supprimée.

En fonction de l'évolution de l'épidémie de la covid, nous vous informerons début décembre du déroulement exact de la manifestation après concertation entre les associations locales.

Nous avons constaté que dans certaines rues, les voitures étaient mal garées et gênaient le passage aux piétons. Nous rappelons que, l'article R417-11 du Code de la route stipule qu' "Est considéré comme très gênant pour la circulation publique l'arrêt ou le **stationnement** : d'un véhicule motorisé [...] sur les **trottoirs**, à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs".

Lorsqu'un piéton doit passer sur la route, cela représente un danger. Merci de stationner vos voitures dans vos cours ou dans des emplacements réservés à cet usage si c'est possible.



Voici ce qui a été déposé à côté des conteneurs à habits, chaussures, ...

S'ils sont pleins, vous devez les mettre à la déchetterie.

Les déchets volumineux doivent également être déposés à la déchetterie

Les déchetteries de Lauterbourg et Wintzenbach sont ouvertes

de 9h à 11h15 et de 13h30 à 16h45

Chaudière, poêle, chauffe-eau... : attention aux intoxications au monoxyde de carbone !

Des appareils de chauffage mal entretenus et une mauvaise aération des locaux peuvent provoquer ce type d'intoxication. La présence de ce gaz résulte en effet d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole...) pour la production de chaleur ou de lumière.

Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, il est nécessaire d'adopter les bons gestes :

- faire vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans votre résidence principale, et secondaire le cas échéant ; (Le ramonage mécanique et la vérification du conduit de fumée sont **indispensables pour votre sécurité** : un conduit obstrué ou non étanche peut être à l'origine d'une intoxication par le monoxyde de carbone. N'oubliez pas que le ramonage du conduit de fumée est **obligatoire au moins une fois par an** . Pensez à conserver le justificatif !)
- aérer les locaux au moins 10 minutes par jour ;
- maintenir vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air ;
- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer ou cuisiner en intérieur des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, barbecue...).

COVID-19

**Dépistage gratuit & sans ordonnance, sans rendez-vous à Lauterbourg
Vendredi 16 octobre 2020**

De 9h à 16h30

Salle polyvalente de la Lauter, allée des cygnes

L'accès au dépistage est libre. Toutefois, pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.



Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 2 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- construction ou modification de clôture,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,



Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

*Vous pouvez consulter le PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur le site de Neewiller : neewiller.fr
Et pour tous renseignements complémentaires, sur service-public.fr et à la mairie*

"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas"

Apposer un autocollant Stop-Pub sur sa boîte aux lettres permet de réduire les quantités de déchets **papiers, imprimés non adressés (INA)**. Les INA comprennent les imprimés publicitaires sans adresse et la presse gratuite d'annonce.

Ils représentent 1/3 de la quantité totale des papiers graphiques des ménages et environ 3.5 % de la quantité totale des déchets des ménages soit 13 kg/hab/an (ADEME).

Des autocollants sont à votre disposition à l'accueil de votre communauté de communes, de votre mairie et du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.



La rentrée des classes

Les élèves ont repris le chemin de l'école le mardi 1^{er} septembre.

Cette année, l'école du village accueille :

une classe de 5 grandes sections et de 12 CP avec maîtresse Céline aidée par l'ATSEM Anastasia

une classe de 8 CE1 et de 11 CE2 avec maîtresse Mélanie et maîtresse Christine



Infos Zéro déchet



n°11 octobre 2020

Devenons Citoyens éco-responsables

Prolongeons la vie de nos objets – la suite !

Nous vous proposons dans ce numéro de compléter l'Info Zéro Déchet n°10 déjà consacré à ce vaste sujet, en vous apportant de nouvelles astuces !

Ne jetons plus les objets qui fonctionnent !

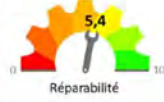
Qu'il est tentant chaque année de changer son smartphone pour acheter le dernier né avec la nouvelle fonctionnalité à la mode !

Pourtant, cette frénésie de consommation a un impact important sur la planète.



Selon l'Ademe, si tous les Français gardaient ces appareils un an de plus que la durée moyenne (actuellement : 5 ans pour un smartphone, 8 ans pour une TV, 11 ans pour un lave-linge), cela réduirait de 2,5 millions de tonnes les émissions de gaz à effet de serre. Soit la consommation carbone annuelle d'une ville comme Lyon, ou bien celle d'un million et demi de voitures en France.

Le projet de loi anti-gaspillage propose notamment de créer un indice de « réparabilité » avec une note de 0 à 10 à partir de 2021.



Adoptons les réflexes pour faire durer !

Voici quelques pistes d'actions accessibles à tous les consommateurs :

- Evitons le suréquipement
- Les ménages français consomment toujours plus sans avoir conscience des conséquences sur l'environnement (ex : vêtements, téléphones, tablettes, ...).

Le saviez-vous ? Alors que les Français pensent posséder en moyenne 34 équipements électriques et électroniques par foyer, ils en possèdent en réalité 99 en moyenne... Et 6 d'entre eux ne sont pas utilisés. Etude IPSOS 2016 pour OCAD3E

BIEN LES EQUIPEMENTS DE TOUTE LA MAISON



Le réflexe à acquérir est de s'interroger :

- Mon projet d'achat est-il fondé sur un besoin réel et confirmé ?
- Est-il possible de faire avec ce que je possède déjà (éviter le superflu) ?
- Est-il possible d'utiliser autrement mon bien ou mon service actuel, de le réparer, etc. ?

à aspirer, aérer et poser au soleil ardent par un beau jour d'été. Autrefois, on utilisait avec énergie le « Teppichklopfen ». **Séchage du linge.** Préférer le grand air et le soleil que le sèche-linge qui en accélère l'usure.



Entretien nos équipements

Machines à laver et lave-vaisselle : Nettoyer les joints et filtres. Une fois par mois lancer un programme « chaud » avec 1 verre de vinaigre blanc additionné d'1 verre de bicarbonate.

Rouages (chaîne de vélo, tronçonneuse, gonfs des portes, brouette, machine à coudre, tondeuse, rasoir électrique...) : « une goutte d'huile, c'est le miracle du mécanicien ».

Réfrigérateurs et congélateurs : dépeussier l'arrière. Faire un dégivrage au moins une fois par an.

Outils et mobilier de jardin : enduire les manches en bois d'huile de lin 2 ou 3 fois par an, et veiller à leur hivernage (bien nettoyés, à l'abri au sec). Mouiller l'osier régulièrement (au jet) pour éviter qu'il ne devienne cassant. Affuter ou faire affuter par un professionnel les lames de sécateurs, couteaux, tondeuses, faux, taille-haies, cisailles,....



Appareils de chauffage (chaudières, cheminées,...). Veiller à leur révision et ramonage annuels.

Cafetière, bouilloire, fer à repasser sont à détartrer régulièrement.

Meubles, chaussures, maroquinerie sont à dépeussier et cirer.

Literie (matelas, couvertures, couettes...) :

Consomons responsable et durable

- Acheter l'équipement avec la puissance adaptée aux besoins
- Eteindre les appareils électriques après utilisation : ordinateur, télévision, ... une prise à interrupteur est idéale.
- Eviter le surdimensionnement en succombant aux incitations à acheter des équipements neufs avec nouvelles fonctionnalités (ex : taille des écrans de plus en plus grande)
- Limiter le renouvellement de notre garde robe par effets de mode d'autant que la tendance « vintage » ou la customisation ont le vent en poupe.
- Acheter et donner des matériels d'occasion : Emmaüs, puces et brocantes...



« Donnons à chaque objet vie la plus longue possible ! »

Retrouvez tous les numéros de l'Info Zéro Déchet sur le site du SMICTOM www.smictom-nord67.com

SMICTOM Nord Alsace - 54 rue de l'Industrie - BP 40081 - 67162 Wissembourg Cedex - 03 88 54 84 00 - www.smictom-nord67.com



CONFÉRENCE

« Pour préserver la santé de l'enfant, chassons les polluants ! »

Produits ménagers, cosmétiques, ondes, pesticides : de nombreux polluants influent sur notre santé !

Mais quelles maladies peuvent être liées à ces polluants ? Pourquoi les enfants sont-ils plus vulnérables ? Et comment faire pour les préserver au mieux ? Venez en parler lors de cette conférence !



Intervenante : Clémence POUCKET, formatrice en santé environnementale

Mardi 6 octobre 2020 de 19h à 21h
AU PÉRISCOLAIRE « LA RUCHE » À WISSEMBOURG

(1, Place Martin Bucer)

RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES :

Yannick Kleinklaus : 06 43 78 83 26 / yannick.kleinklaus@fdmjc-alsace.fr

Ouvert à tous

DON DE SANG

Mercredi 14 octobre 2020

de 16h00 à 19h30

Salle polyvalente de la Lauter

Parce que la sécurité des donateurs est sa priorité, l'EFS a mis en place sur les collectes les mesures barrières et de distanciation avec port du masque fourni et obligatoire pour tous.

Collation proposée :

Soupe de légumes, dampfnudle, dessert et café sous réserve de modification de dernière minute

[f](https://www.facebook.com/dondusanglauterbourg) [i](https://www.instagram.com/dondusanglauterbourg) [dondusanglauterbourg](https://www.instagram.com/dondusanglauterbourg)



PRENEZ VOTRE PROPRE MASQUE



CLUB CINEMA DE LAUTERBOURG

Salle de conférence Cinéma / Prix d'entrée : Enfants : 4€ - Adultes : 5€

Samedi 3 octobre 2020



17h : Scooby - Animation à partir de 6 ans / Durée : 1h34

On découvre comment Scooby et Sammy, se sont rencontrés et associés aux détectives en herbe Fred, Velma et Daphné pour créer la célèbre équipe Mystère et Cie. Après avoir résolu des centaines d'affaires et vécu d'innombrables aventures, Scooby et sa bande doivent désormais s'attaquer à leur énigme la plus redoutable : un complot destiné à déchaîner les forces du chien-fantômes Cerberus...



20h : Je voudrais que quelqu'un m'attende quelque part - Drame / Durée : 1h29 avec Jean-Paul Rouve

Dans la belle maison familiale, à la fin de l'été, Aurore fête ses 70 ans, entourée de ses 4 enfants, tous venus pour l'occasion. Il y a Jean-Pierre, l'aîné ; Juliette, enceinte de son premier enfant à 40 ans ; Margaux, l'artiste radicale de la famille, et Mathieu, 30 ans, angoissé de séduire la jolie Sarah. Un jour, l'un d'eux va prendre une décision qui changera leur vie...

Samedi 10 octobre 2020



17h : Samsam / Animation à partir de 6 ans / Durée : 1h20

SamSam, le plus petit des grand héros, n'a toujours pas découvert son premier super pouvoir, alors qu'à la maison et à l'école, tout le monde en a un ! Devant l'inquiétude de ses parents et la moqueries de ses camarades, il part à la recherche de ce pouvoir caché. Avec l'aide de Méga, la nouvelle élève mystérieuse de son école, Samsam se lance dans cette aventure pleine de monstres cosmiques...



20h : Les parfums / Durée : 1h40 avec Emmanuelle Devos

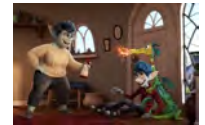
Anne Walberg est une célébrité dans le monde du parfum. Elle crée des fragrances et vend son incroyable talent à des sociétés en tout genre. Elle vit en diva, égoïste, au tempérament bien trempé. Guillaume est son nouveau chauffeur et le seul qui n'a pas peur de lui tenir tête. Sans doute la raison pour laquelle elle ne le renvoie pas.

Samedi 17 octobre 2020



17h : En avant / Animation à partir de 3 ans / Durée : 1h52

Dans la banlieue d'un univers imaginaire, deux frères elfes se lancent dans une requête extraordinaire pour découvrir s'il reste encore un peu de magie dans le monde ...



20h : Felicità / Durée : 1h22 / Comédie de Bruno Merle avec Pio Marmai

Pour Tim et Chloé, le bonheur c'est au jour le jour et sans attache. Mais demain l'été s'achève. Leur fille, Tommy, rentre au collège et cette année, c'est promis, elle ne manquera pas ce grand rendez-vous. C'était avant que Chloé disparaisse, que Tim vole une voiture et qu'un cosmonaute débarque dans l'histoire.

URGENCES

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE SECOURS 17

GENDARMERIE 03 88 94 80 12

Numéro d'urgence européen 112

Société du PIPELINE sud Européen : 04 42 05 01 64

En l'absence des médecins traitants, de samedi midi à lundi 7h. En cas d'urgence vitale appelez le 15.

Infirmières : 03 88 54 67 72 à Lauterbourg / 03 88 07 12 89 à Mothern

Masseurs / Kinésithérapeutes : Sophie SCHMITT 14, route de Lauterbourg 67470 MOTHERN
(soins au cabinet et à domicile) 03 88 54 29 44 / 06 82 14 31 19

Cabinet de kinésithérapie à Lauterbourg :

* cabinet du Parc - 5, rue du Faubourg / 03 88 94 81 07

* cabinet à la gare - 3b, place de la Gare / 03 68 03 29 74 : Thomas THIERSE, Caroline CHRISTEN,

Anne Sophie MAZERAND et Adrien PEREIRA.

SERVICE DE GARDE

Médecin: 03 69 55 33 33

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94/philippepons67@sfr.fr

PHARMACIE DE GARDE

OCTOBRE

Samedi 3/10 : Ph. Cantonale - SOULTZ-SOUS-FORETS
Dimanche 04/10 : Ph. De la Paix - WISSEMBOURG
Samedi 10/10 : Ph. DE L'Europe - WISSEMBOURG
Dimanche 11/10 : Ph. De la Paix - WISSEMBOURG
Samedi 17/10 : Ph. Nowak Deiss - SELTZ
Dimanche 18/10 : Ph. Cantonale - SOULTZ-SOUS-FORETS
Samedi 24/10 : Ph. Geissert - HATTEN
Dimanche 25/10 : Ph. De l'Europe - WISSEMBOURG
Samedi 31/10 : Ph. Rohrbacher - MOTHERN

NOVEMBRE

Dimanche 01/11 : Ph. Nowak Deiss - SELTZ
Samedi 07/11 : Ph. De Lembach - LEMBACH
Dimanche 08/11 : Ph. Geissert - HATTEN
Mercredi 11/11 : Ph. Centrale - WISSEMBOURG
Samedi 14/11 : Ph. Jaehn - LAUTERBOURG
Dimanche 15/11 : Ph. Rohrbacher - MOTHERN
Samedi 21/11 : Ph. De Seebach - SEEBACH
Dimanche 22/11 : Ph. De Lembach - LEMBACH
Samedi 28/11 : Ph. De l'Europe - WISSEMBOURG
Dimanche 29/11 : Ph. Jaehn - LAUTERBOURG

DECEMBRE

Samedi 05/12 : Ph. De la Sauer - BEINHEIM
Dimanche 06/12 : Ph. De Seebach - SEEBACH
Samedi 12/12 : Ph. De Betschdorf - BETSCHDORF
Dimanche 13/12 : Ph. De l'Europe - WISSEMBOURG
Samedi 19/12 : Ph. Des Thermes - MERKWILLER/PECHELBRONN
Dimanche 20/12 : Ph. De la Sauer - BEINHEIM
Vendredi 25/12 : Ph. De la Paix - WISSEMBOURG
Samedi 26/12 : Ph. Centrale - WISSEMBOURG
Dimanche 27/12 : Ph. De Betschdorf - BETSCHDORF

JANVIER 2021

Vendredi 01/01/2021 : Ph. Cantonale - SOULTZ-SOUS-FORETS



A.B.R.A.P.A. Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées. Tél.: 03 88 54 27 54

A.F.A.L. Bureau et siège Social : 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00, Fax: 03 88 93 11 22,
Email: info@afal.eu. Bureau secondaire : 16, rue du Général de Gaulle à Gerstheim 67150.

Architecte Urbaniste Tous les lundis de 09h30-11h00 Com.Com. de la Plaine du Rhin à Beinheim. Tous les lundis de 17h00-18h00 à la mairie de Lauterbourg. Permanences tél. : 03 88 68 37 00 (les jours ouvrables de 9h à 12h)

ASSEDIC numéro unique 3949, Email: www.assedic.fr

Centres médico-sociaux : Wissembourg : Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

Assistante Sociale : Madame SCHMIDT Véronique sur RDV le jeudi matin de 9h à 12h au Centre Médico-Social de Lauterbourg 26, rue du Général Mittelhauser 67630 Lauterbourg : 03 69 06 73 76 Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56

Cadastre Haguenau Tél.: 03 88 53 26 26, ouvert tous les jours de 08h00 à 12h et 13h30 à 16h00.


CARSAT à la mairie de Seltz le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h uniquement sur RDV en téléphonant au 3960.

C.I.C.A.S. à la mairie de Seltz le 1er mercredi du mois. Tél.: 0 820 200 189

Conciliateurs de justice Permanences de M.HAAS Charles au local des permanences 21, rue de la pépinière à Wissembourg le lundi de 14h à 17h, et de M.Paul SCHEER à la mairie de Wissembourg le samedi de 9h à 12h (saisine gratuite résolution à l'amiable de litiges entre particuliers) Prendre RDV en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87

Com.Com de la Plaine du Rhin du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Tél. : 03 88 53 08 20

C.R.A.V. Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse à la mairie de Seltz, uniquement sur RDV. tél.: au 3960, les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois.

 **Déchetterie** Lauterbourg 03.88.94.83.80-Wintzenbach 03.88.86.55.51 du mardi au samedi de 9h-11h45 et 13h30-16h45

Impôts Centre de Wissembourg. de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h sauf le samedi. Fermé le mercredi et le vendredi après midi. Tél.: 03 88 54 18 90, Fax: 03 88 54 18 99 /
adresse mail : sip-sie.wissembourg@dgfip.finances.gouv.fr

Infobest Pamina 2, rue du Gal Mittelhauser, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30, les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu site: www.eurodistrict-regio-pamina.eu

Mairie de Lauterbourg : du lundi au jeudi de 8h à 12 h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h (pour les cartes d'identités + passeports).

Office du tourisme : Antenne de Seltz : 2, avenue du Général Schneider 67470 Seltz de septembre à mai du lundi au jeudi et le samedi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Antenne de Lauterbourg, Hôtel de ville 21, rue de la 1ère Armée, de septembre à mi-mai du lundi au vendredi 9h à 12h. Antenne de Mothern à la maison de la Wacht 7, rue du Kabach de septembre à mi-mai du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

PLU : pour consulter le PLU de Néewiller/L voici la nouvelle adresse : <http://posplu.bas-rhin.fr/?id=67315>

Ramoneurs : Ramonaqe La Brosse d'Alsace : Bitz Ramonaqe 6a, rue du Haut-Village Mothern. Tél.: 07 88 07 06 38 - bitzalexandre@gmail.com permanence : lundi de 10h à 12h et jeudi et vendredi de 16h à 18h et Feisthammel Quentin 19, rue des faisans 67 120 Duttlenheim.

Entreprise de ramonaqe : Giedinger SARL 31, rue des Tilleuls 67470 Mothern Tél. : 03.88.94.39.54

SAS France Ramonaqe 2, rue de l'Eglise 67470 Seltz Tél. : 06.30.45.01.54

Servinor Alsace aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

SMICTOM : 54, rue de l'Industrie WISSEMBOURG / 03.88.54.84.00

SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général : du lundi au vendredi de 08h00-11h30 et les lundi après-midi de 13h00 à 15h30.

Syndicat des Eaux de Lauterbourg maison des services Tél.: 03 88 94 80 67, Fax 03 88 54 61 58

Trésorerie Seltz ouvert lundi ,mardi, jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, mercredi et vendredi fermée.

Urgences : électricité 03 88 18 74 00 / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09